

## L'interprétation du *Requiem* de Fauré

Les auditeurs qui connaissent le *Requiem* de Fauré par les enregistrements ou les concerts seront peut-être surpris en remarquant plusieurs particularités qui ne correspondent pas à ce que l'on entend habituellement.

Nous n'avons pas cherché à être originaux ni à nous démarquer. Mais après plusieurs années de recherches, d'étude et de pratique de cette œuvre, soucieux de transmettre honnêtement ce que nous avons reçu, nous sommes convaincus que ces choix nous permettront de retrouver plus précisément les intentions du compositeur, de saisir l'esprit de sa musique afin d'éviter les contresens et de pouvoir livrer une interprétation vivante et vraie.

### 1. Utilisation de la version originale de 1893

Il existe aujourd'hui deux orchestrations fort différentes du *Requiem*. La plus connue est celle de 1900, écrite pour un orchestre symphonique « normal » avec violons, bois, cuivres, etc. Elle fut pendant près d'un siècle la seule jouée. Mais, grâce aux travaux musicologiques de Joachim Havard de la Montagne et de Jean-Michel Nectoux, on connaît aujourd'hui en détail l'histoire de la composition de ce *Requiem*. Pour résumer, il fut composé en 1887 avec une orchestration très particulière basée sur un quatuor d'altos et de violoncelles divisés. Point de flûte, de hautbois, de clarinette ni même de violon, si ce n'est un violon solo dans le *sanctus*. Évidemment, le conformisme étant de toutes les époques, cet orchestre inhabituel ne plut pas à l'éditeur qui pensa que de ce fait l'œuvre se vendrait moins bien, et il pressa Fauré de « normaliser » son orchestration. Depuis peu, la version originale de 1893 est disponible et l'on peut ainsi, aujourd'hui, retrouver les sonorités très particulières que Fauré inventa pour habiter l'acoustique généreuse de la Madeleine.

### 2. Utilisation de la prononciation gallicane du latin

En 1904, le pape Saint Pie X ordonna que désormais, dans les églises du monde entier, on prononçât le latin à la romaine. Auparavant, dans chaque pays, une prononciation particulière était en vigueur. En France, depuis plusieurs siècles, nos ancêtres utilisaient la prononciation gallicane, ou à la française. Certaines reliques de cette ancienne prononciation sont parvenues jusqu'à nous : *delirium tremens*, prononcé [deliriom trémins] et non [delirioum trémèns] ; *Te Deum*, prononcé [té déom] et non [té déoum] ; *magnum*, prononcé [magnom] et non [magnoum] ; *habeas corpus*, prononcé [corpus] et non [corpous] ; *quiproquo*, prononcé [ki pro ko] et non [koui pro kouo]...

Cette réforme de la prononciation ne fut guère appliquée à Paris avant 1920, et tarda plus encore en province, comme en témoignèrent de nombreux textes de l'époque<sup>1</sup>. Aussi en 1893, Fauré aurait certainement trouvé très bizarre que l'on prononçât [pié yésou] au lieu de [pié gésu], [recouiem] au lieu de [recuiem], [tchéli] au lieu de [céli]...

---

<sup>1</sup> Nous pouvons citer par exemple l'étude réalisée par le chanoine Couillault en 1911, mais il en existe beaucoup d'autres.

Et l'on sait que dans un article, Saint-Saëns lui-même prit position pour que l'on conservât, en France, la prononciation gallicane.

L'essentiel n'est pas là, nous objectera-t-on. Certes.

Mais les mots eux-mêmes sont porteurs de musicalité et de couleurs, dont les compositeurs raffinés comme Fauré se servent. Un même mot latin prononcé à l'allemande, à l'italienne ou à la française sonnera différemment. Les consonnes seront incisives ou douces, sensuelles ou agressives. Les voyelles seront claires ou sombres, ouvertes ou fermées, nasales ou poitrinées... autant d'éléments qu'il me semble important de prendre en compte avant de donner vie à une partition.

Après un siècle de réforme romaine, ce retour à la prononciation d'époque dérangera certainement, de prime abord, bien des habitudes d'écoute. Mais après une courte accommodation, il nous permettra, je le crois, de nous rapprocher plus intimement de la pensée musicale de Fauré.

Jean-Philippe Sarcos – novembre 2007